

Créteil, le 20 mars 2020

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil  
Copie à Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Créteil

Monsieur le Recteur,

Nous avons eu l'occasion durant le comité technique académique de vous poser plusieurs questions, qui aujourd'hui revêtent un caractère d'urgence. C'est pourquoi je me permets de vous solliciter à nouveau :

- La circulaire organisant la saisie des vœux pour les affectations des contractuels prévoit une fin de saisie le 22 mars.

Cette saisie se fait sur Lilmac. Mais chaque année, des collègues sont empêchés de faire ces saisies. La circulaire prévoit ce cas de figure : « *En cas de problème de connexion au serveur, les agents doivent solliciter le secrétariat de votre établissement pour envoi d'un ticket PASS auprès de la plateforme d'assistance informatique rectorale* »

Par ailleurs, les accusés de réception de ces vœux doivent être, selon la circulaire, édités dans les établissements les 23 et 24 mars, complétés par les avis des chefs d'établissement, signés ensuite par les collègues et être retournés à la DPE 2 avant le 3 avril.

Comme nous vous le disions en CTA, toutes ces opérations sont largement compromises par la situation de confinement généralisé actuelle.

**Aussi, nous vous demandons de bien vouloir rallonger la plage de saisie des vœux au-delà du 22 mars, et nous vous demandons qu'il ne puisse y avoir aucun avis défavorable des chefs d'établissement qui entraînent le non renouvellement des contrats.** En temps ordinaire, nombre de collègues inquiets se faisaient accompagner par des délégués syndicaux lors de la signature de cet avis. Cela ne sera pas possible cette année, mais cela ne peut être au détriment des collègues.

- Sur les collègues contractuels toujours, nous vous avons alerté sur tous ceux dont la suppléance se terminait à partir du 15 mars. Nous avons en particulier évoqué les situations de M G. (fin du contrat 15 mars) et M Z (fin du contrat 16 mars), tous deux extrêmement fragilisés dans leur vie personnelle par le fait que leur contrat n'est à ce jour pas renouvelé. Nombre de ces collègues – c'est le cas de ces deux collègues cités – continuent pourtant à travailler de chez eux, pour limiter au maximum la rupture pédagogique entraînée par ce confinement.

**Nous vous demandons de prolonger systématiquement les contrats de tous ces collègues que vous retrouverez aisément dans votre base de données, et d'assurer la continuité de leur traitement, déjà problématique en temps normal dès que se multiplient les suppléances (avec tout le dispositif des acomptes)**

- Concernant toutes ces opérations, et celles relatives au mouvement intra-académique, des collègues s'inquiètent à juste titre de l'interruption de transmission du courrier annoncé ce jour, mais déjà effectif dans certains endroits depuis plusieurs jours. En particulier sur les renvois de dossiers médicaux (date limite le 03 avril) au médecin conseil ou des confirmations des vœux avec les pièces justificatives.

**Serait-il possible d'organiser le cas échéant un envoi par mail de toutes ces pièces afin que les collègues puissent faire valoir tous leurs droits ?**

- Concernant les établissements qui continuent à être ouverts, nous avons demandé en CTA qu'un laisser-circuler soit proposé à tous les délégués syndicaux répertoriés qui le souhaitent, afin que le droit syndical continue à s'exercer dans ces moments si difficiles pour les agents fonctionnaires et contractuels de la fonction

publique. Nous nous inquiétons en particulier des réponses faites dans les CTSD sur le fait qu'il n'y aurait ni masque, ni matériel préventif pour les enseignants ou personnels de vie scolaire volontaires et vous demandons de prendre toutes les dispositions afin que ces personnels volontaires ne paient pas au prix fort – celui de leur santé – leur sens de l'engagement

Dans cette période exceptionnelle, nous continuons et continuerons à défendre les droits des personnels qui ne peuvent être remis en cause. En évoquant la possibilité de remettre en cause les congés scolaires, notamment ceux d'été, le Ministre semble dire à tous que les collègues seraient actuellement en vacances. Ce n'est pas le cas, les enseignants sont actuellement submergés, nous savons que vous en avez pleinement conscience. Répondre aux demandes ci-dessus listées serait un geste fort de votre part pour montrer que, malgré les difficultés qui s'imposent à toutes et tous, vous êtes soucieux de préserver les droits, statuts et intégrité des personnels.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en l'expression de ma plus haute considération.

Arnaud Albarede  
Secrétaire académique du SNFOLC Créteil